

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/49

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le DOUZE DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 05/12/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE

Secrétaire : Marlène VILLENEUVE

Délibération publiée le 14/12/2023

CONTRATS DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE AVEC VITOGAZ

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de la mairie et les deux logements de l'étage, le bâtiment de la salle St Pierre et de la salle des Tilleuls, et le commerce Le Jarnossin sont alimentés en gaz propane.

À la suite de l'augmentation des prix du gaz, la Commune de JARNOSSE, par le biais du SIVOM les Varennes, a comparé les propositions de divers fournisseurs de gaz en juin, dont Monsieur le Maire avait rendu compte en séance du 5 juillet 2023. Monsieur le Maire avait informé son conseil en séance du 12 septembre 2023 du changement des cuves en octobre, des bénéfices et frais en découlant.

Toutefois, la délibération relative à cette décision avait été omise. Monsieur le Maire demande à son conseil de régulariser la situation.

Le conseil ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, atteste de sa décision prise en précédentes séances de :

- ACCEPTER la proposition de la société VITOGAZ pour une mise à disposition d'un réservoir sur les 3 sites suivants : MAIRIE, SALLE DES FÊTES, COMMERCE.
- DONNER TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour la signature des contrats et pièces utiles.

Fait à JARNOSSE, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Marlène VILLENEUVE

